



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2010

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 25 janvier 2010, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Mme Claire Coulombe, greffière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

035/25-01-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière,
Mme Claire Coulombe :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement numéro 161 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
3. Règlement numéro 161 : Date de la tenue du registre
4. Avis de motion : Règlement numéro 163 modifiant le règlement numéro 158 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2010
5. Appel d'offres numéro 2010-01 : Fourniture d'une niveleuse neuve de marque John Deere modèle 770G année 2010
6. Appel d'offres numéro 2010-02 : Fourniture d'un balai de rue neuf année 2010 monté sur un camion porteur neuf Isuzu année 2009 ou plus récent
7. Période de questions
8. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE

036/25-01-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 161 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière mentionne l'objet du règlement numéro 161, sa portée, son coût, son mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 161 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2010

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 161 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 161 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est reproduit au livre des règlements.

RÈGLEMENT NUMÉRO 161 : DATE DE LA TENUE DU REGISTRE

Conformément à l'article 535 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière fixe la date et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro 161 au 9 février 2010 de 9h00 à 19h00 à l'Hôtel de Ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 163 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 158 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 163 modifiant le règlement numéro 158 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2010.

037/25-01-10

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-01 : FOURNITURE D'UNE NIVELEUSE NEUVE DE MARQUE JOHN DEERE MODÈLE 770G ANNÉE 2010

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2010-01 de la Ville, incluant entre autres, l'avis de soumission, l'appel d'offres numéro 2010-01 : instructions aux soumissionnaires et conditions générales, le devis technique et la formule de soumission « ANNEXE A » et tous les documents de soumission s'y rapportant datés du 25 janvier 2010 tels que préparés par la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la fourniture et la livraison d'une niveleuse neuve à quatre roues motrices à châssis articulé muni d'une lame de poussée à l'avant, de marque John Deere modèle 770G année 2010.

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 1^{er} février 2010 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 25.00 \$ taxes incluses et que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge. Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics de la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2010

Que les soumissions comprennent toutes les exigences et spécifications de la niveleuse décrites au devis technique et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres numéro 2010-01 de la Ville daté du 25 janvier 2010.

Que toute soumission, pour être valide, soit accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant de dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes, lequel cautionnement de soumission devant être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION NIVELEUSE NEUVE JOHN DEERE ANNÉE 2010 » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 19 février 2010 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 19 février 2010 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que seuls soient considérés aux fins d'octroi du contrat, les soumissionnaires ayant un établissement au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission de l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

038/25-01-10

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-02 : FOURNITURE D'UN BALAI DE RUE NEUF ANNÉE 2010 MONTÉ SUR UN CAMION PORTEUR NEUF ISUZU ANNÉE 2009 OU PLUS RÉCENT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2010-02 de la Ville, incluant entre autres, l'avis de soumission, l'appel d'offres numéro 2010-02 : instructions aux soumissionnaires et conditions générales, le devis technique et la formule de soumission « ANNEXE A » et tous les documents de soumission s'y rapportant datés du 25 janvier 2010 tels que préparés par la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la fourniture et la livraison d'un balai de rue neuf de type aspirateur air régénéré année 2010 monté sur un camion porteur neuf Isuzu NRR 17,950 GVW année 2009 ou plus récent.

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 1^{er} février 2010 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 25.00 \$ taxes incluses et que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge. Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics de la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2010

Que les soumissions comprennent toutes les exigences et spécifications du balai de rue monté sur le camion porteur décrites au devis technique et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres numéro 2010-02 de la Ville daté du 25 janvier 2010.

Que toute soumission, pour être valide, soit accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant de dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes, lequel cautionnement de soumission devant être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION BALAI DE RUE NEUF ANNÉE 2010 » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 19 février 2010 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 19 février 2010 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que seuls soient considérés aux fins d'octroi du contrat, les soumissionnaires ayant un établissement au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission de l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

039/25-01-10

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h40.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme Déborah Bélanger, mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe